

DEPARTEMENT DU NORD

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
du Conseil Municipal de la Commune de
LEZENNES**

**Arrondissement
de LILLE**

L'an deux mille vingt-quatre, le premier octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LEZENNES s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Didier DUFOUR, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Objet : Modification tableau des emplois

**Date de convocation :
Le 27 septembre 2024**

Présents :

Didier DUFOUR – Fabien DECOURSELLE – Lucienne LAVOISIER – Jean SAGETTE – Pierre BRUERE – Marie-France LAIGNEZ – Christiane WALAS – Marc GODEFROY – Carole PETIT – Henri MOREL – Véronique PAUWELS – Sandrine DEPLECHIN – Cathy DONDEYNE – Franck LACMANS – Ludovic CHRETIEN – Farid FARAJI – Michael DESEURE – Cyril MIRABAUD – Alexis DUCHESNE

**Nombre de Conseillers
en exercice : 23**

Absents excusés :

Sylvie BLONDEL donne pouvoir à Marie-France LAIGNEZ
Rizlène HENNACH donne pouvoir à Pierre BRUERE
Frédérique DESCAMPS donne pouvoir à Lucienne LAVOISIER
Marie-Laure LECHAT donne pouvoir à Véronique PAUWELS

**Nombre de Conseillers
Présents : 19**

Absents :

**Nombre de Conseillers
Votants : 23**

**Pour : 23
Contre : 00
Abstention : 00**

Secrétaire de séance : Sandrine DEPLECHIN

Vu l'avis favorable de la commission personnel

Madame Sandrine DEPLECHIN, Conseillère municipale déléguée au personnel municipal, à la communication et aux fêtes, propose de modifier le tableau des emplois comme suit :

➤ **Filière ANIMATION :**

- Création d'un poste d'Adjoint d'Animation à temps non complet 30h00 hebdomadaires à partir du 01^{er} novembre 2024, IB 367 / 432
- Modification d'un poste d'Adjoint d'Animation à temps non complet 17h30 hebdomadaires par un poste d'Adjoint d'Animation à temps non complet 20h00 hebdomadaires, IB 367 / 432 à partir du 1^{er} novembre 2024.

➤ Création des emplois non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité

Filière ANIMATION

1 emploi dans le grade d'Adjoint d'Animation relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 16 heures 45.

1 emploi dans le grade d'Adjoint d'Animation relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 16 heures 45.

1 emploi dans le grade d'Adjoint d'Animation relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 7 heures 30.

1 emploi dans le grade d'Adjoint d'Animation relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 14 heures 45.

1 emploi dans le grade d'Adjoint d'Animation relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 30 heures 15.

1 emploi dans le grade d'Adjoint d'Animation relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 16 heures 15.

1 emploi dans le grade d'Adjoint d'Animation relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 24 heures 30.

1 emploi dans le grade d'Adjoint d'Animation relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 7 heures 45.

1 emploi dans le grade d'Adjoint d'Animation relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non 1 emploi complet pour une durée hebdomadaire de service de 31 heures 30.

1 emploi dans le grade d'Adjoint d'Animation relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 28 heures 45.

1 emploi dans le grade d'Adjoint d'Animation relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 25 heures 00.

1 emploi dans le grade d'Adjoint d'Animation relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 25 heures 00.

La rémunération des agents sera calculée par référence au maximum sur l'indice brut 381 - 7^{eme} échelon - du grade de recrutement.

Filière TECHNIQUE

1 emploi dans le grade d'Adjoint Technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 16 heures 15.

1 emploi dans le grade d'Adjoint Technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 30 heures 00.

1 emploi dans le grade d'Adjoint Technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 31 heures 15.

1 emploi dans le grade d'Adjoint Technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 33 heures 00.

1 emploi dans le grade d'Adjoint Technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 15 heures 00.

1 emploi dans le grade d'Adjoint Technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 6 heures 10.

1 emploi dans le grade d'Adjoint Technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 25 heures 00.

La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

Filière MEDICO-SOCIAL

1 emploi dans le grade correspondant à l'échelle indiciaire C2 relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 30 heures 00.

1 emploi dans le grade correspondant à l'échelle indiciaire C2 relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

1 emploi dans le grade correspondant à l'échelle indiciaire C2 relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 30 heures 00.

La rémunération des agents sera calculée par référence au maximum sur l'indice brut 446 – 9^{ème} échelon – de l'échelle indiciaire C2.

1 emploi dans le grade d'Auxiliaire de Puériculture de classe normale relevant de la catégorie hiérarchique B à temps complet.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 452 – 5^{ème} échelon - du grade de recrutement.

1 emploi dans le grade d'Infirmier en soins généraux relevant de la catégorie hiérarchique A à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 20 heures 00.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 484 – 2^{ème} échelon - du grade de recrutement.

1 emploi dans le grade d'Agent Social relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 32 heures 30.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

Filière CULTURELLE

1 emploi dans le grade d'Adjoint du Patrimoine relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 15 heures 30.

1 emploi dans le grade d'Adjoint du Patrimoine relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 12 heures 00.

La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

Filière ADMINISTRATIVE

1 emploi dans le grade Rédacteur relevant de la catégorie hiérarchique B à temps complet.

La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut 389 du grade de recrutement.

1 emploi dans le grade d'Adjoint Administratif relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

1 emploi dans le grade d'Adjoint Administratif Principal relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

La rémunération des agents sera calculée par référence au maximum à l'indice brut 388 du grade de recrutement.

Ces emplois non permanents sont occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois) allant du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025 inclus.

-----Adoptée à l'unanimité des votants -----

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.



Le Maire,

Didier DUFOUR

Date d'envoi en Préfecture du Nord : - 8 OCT. 2024

Date de réception en Préfecture du Nord :

Date de publication : - 8 OCT. 2024